

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 10 mars 2022

Hausse des prix de l'énergie : MOBILIANS interpelle le Gouvernement pour la mise en place de mesures d'urgence à l'attention des ménages et du tissu de TPE PME des services de l'automobile

Dans le contexte international de crise que nous connaissons, la hausse du prix de l'énergie affecte dès à présent le pouvoir d'achat des Français, ainsi que l'activité des plus petites entreprises, déjà fortement fragilisées par la crise du Covid 19 et la crise des semi-conducteurs.

En début de semaine, des déclarations concomitantes du président de la République, du premier Ministre et du ministre de l'Économie et des Finances laissaient entrevoir une réponse des pouvoirs publics pour aider les Français à faire face à la flambée des prix de l'énergie.

MOBILIANS rappelle l'absolue nécessité de prévoir des dispositifs *ad hoc* pour soutenir les ménages face à la hausse des prix, qui ne pourront pas se passer de leur véhicule dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Les effets de cette hausse ont également des conséquences majeures sur de nombreux professionnels des services de l'automobile. A l'instar de ce qui est prévu pour d'autres secteurs dépendants des énergies fossiles (transporteurs, pêcheurs, ...), il est majeur que les TPE et PME des services de l'automobile soient soutenues pour faire face à ce contexte de crise inédite.

C'est dans cet objectif que MOBILIANS a alerté les pouvoirs publics au cours de ces derniers jours sur les dispositifs qui pourraient être mis en place pour accompagner ces entreprises et soutenir les ménages :

- Intégration de tous les services de l'automobile, et des TPE et PME du secteur, dans le plan de soutien public des secteurs les plus dépendants aux énergies fossiles, au même titre que les transporteurs par exemple ;

- Mise en place d'un dispositif fiscal spécifique pendant la crise, avec une baisse de la TVA appliquée aux prix à la pompe ou toute autre action permettant une baisse immédiate du prix du carburant à la pompe ;
- Mise en place d'un chèque formation, pour faciliter l'accès à la mobilité pour les jeunes et le passage de leur permis de conduire ;
- Mise en place de dispositifs alternatifs et incitatifs au boîtier bioéthanol, qui pourraient être facilités dans des métiers tels que les écoles de conduite, etc.

Ces premières pistes pourraient avoir un impact immédiat en cette période de crise. MOBILIANS tend plus que jamais la main en direction des pouvoirs publics pour mettre en œuvre à très brève échéance des dispositifs courageux et nécessaires à un maintien du droit à la mobilité et au bon fonctionnement de notre société.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 160 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Contacts presse :

- *Dorothee Dayraut-Jullian, Directrice des Affaires publiques et de la Communication – 06.16.95.31.35*
- *Laure de Verdun, Responsable des Relations Médias – 06.12.43.33.37*